## Construction d'un bâtiment Terminus CTB rue des Causses à Planoise -Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre - Adoption de l'avant-projet sommaire et poursuite des études

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* La Ville de Besançon a décidé le lancement des études concernant la construction du terminus de la Compagnie des Transports Bisontins (CTB), rue des Causses à Planoise.

Sur la base d'un premier programme comprenant un bâtiment de 150 m² réservé au personnel CTB (restaurant, cuisine, salle de repos, sanitaires, locaux techniques), un point d'attente et plusieurs abris pour les usagers, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à M. BATY, architecte retenu après une procédure de marché négocié.

Ce projet a évolué du fait de l'adjonction d'un ensemble de 70 m² destiné au Centre de Formation Régional de Franche-Comté (pour les conducteurs de transport en commun), afin de permettre un fonctionnement dans de meilleures conditions.

Le nouveau programme se définit à présent comme suit :

## \* Centre de Formation

| - salle de cours     | 45 m <sup>2</sup> |
|----------------------|-------------------|
| - deux bureaux       | 25 m <sup>2</sup> |
| * Bâtiment personnel |                   |
| - restaurant         | 53 m <sup>2</sup> |
| - cuisine + réserve  | $22 \text{ m}^2$  |
| - salle de repos     | $37 \text{ m}^2$  |
| - sanitaires         | 11 m <sup>2</sup> |
| - locaux techniques  | 10 m <sup>2</sup> |

- circulations.

Sur la base d'un avant-projet sommaire, le montant des travaux de bâtiment est de 1,6 MF HT.

La mission proposée au maître d'œuvre, en application des nouveaux textes relatifs à la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP), est une mission de base avec études d'exécution.

L'opération se décompose donc de la façon suivante :

| arrondis à                             | 2 500 000,00 F                          |
|--|---|
|  | 2 058 333,82 F HT<br>2 441 183,91 F TTC |
| - raccordements réseaux chauffage urba | in 100 000,00 F HT                      |
| - honoraires                           | 338 783,82 F HT                         |
| - travaux (bâtiment)                   | 1 619 550,00 F HT                       |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cet avant-projet sommaire,
- confie le marché de maîtrise d'œuvre à M. BATY,
- autorise M. le Maire à poursuivre les études, à lancer l'(ou les) appel(s) d'offres et à signer le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1994 et à inscrire au budget 1995, chapitre 905.1/233.00508.35000.